

LE DROIT AU BONHEUR DANS LA LITTÉRATURE D'AUJOURD'HUI. (Une conférence de M. René Doumic—mars 1908).—D'un simple compte rendu de conférence, aperçu au hasard des lectures, nous voulons ici dire quelque chose, à cause de l'importance du sujet et aussi à cause de l'autorité de celui qui l'a traité. M. René Doumic n'est pas un inconnu chez nous et la thèse qu'il étudie non plus, elle est devenue le canevas obligé de tous les romans que l'on met en drames et de tous les drames que l'on met en romans. Comme il est naturel à un critique de lettres, c'est dans la littérature que M. Doumic étudie son sujet. Mais son dernier mot n'est pas loin d'être plutôt du domaine de la philosophie. Ce n'en est que plus intéressant. D'après les romanciers et les dramaturges contemporains l'homme donc et la femme non seulement aspirent au bonheur, mais ils y ont droit. La vie est courte. Il convient de réaliser le plus tôt possible la plus grande somme de bonheur possible. C'est très simple et très radical. Le devoir, la morale, la religion? Vieilles histoires! c'est bon pour le peuple. L'homme supérieur—le *surhomme*, comme ils disent—en est affranchi. Il a droit au bonheur. Et, en l'espèce, le bonheur c'est toujours (ou presque) l'amour et l'amour coupable ou, si vous voulez, l'amour libre. Mais tout de suite, surgit la question des enfants qui naissent de l'amour libre... comme de l'autre? Eh! bien, sacrifions-les. L'Eglise disait à la mère de mourir plutôt que d'attenter au droit à la vie de son enfant. Les héroïnes de romans crient bien fort qu'avant tout elles ont droit d'aimer. "Le droit au bonheur, conclut M. Doumic, ne peut donc inspirer qu'une littérature de révolte. C'est une source d'infortunes, de désordres, de scandales et aussi d'intérêts et de calculs déjoués. Après les passions satisfaites, que d'amertumes, que de hontes cuisantes! Le droit au bonheur est surtout un droit au regret et au remords, soit que ce bonheur nous échappe, soit qu'il ne laisse que dégoût après lui. Comment donc ce mot vide de sens peut-il être une règle de vie et créer un droit? Seule la douleur est créatrice, le droit au bonheur est une fanfaronnade de pitre attristé!"

Cette conclusion, on le remarquera, est toute voisine de celle dont nous parlait tout-à-l'heure M. Talmeyr, dans sa descrip-